

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19- 0044484

NB:

15147

Optique

Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05641

Actif

Pensionné(e)

Société : R.A.M

Autre :

Nom & Prénom : Hassine Housseline

Date de naissance : 11/07/1959

Adresse : 199 Lotissement Amine Sidi Abdellah
Casablanca

Tél. : 06 295 872 11 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

03 JAN. 2020

Date de consultation : 09/12/2019

Nom et prénom du malade : EL Messadi Amine EP Hassine Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Cystome maxillaire

(c) Polype tuba

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 09/12/2019

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/01/2015	03	Gratuit		
				Dr. Ratna Chatterjee - Queen's College Hospital - London - Tel: 020 8820 3353
				Queen's College Hospital - London - Tel: 020 8820 3353

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
		ZAMIA LOGIE SE

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Soumaya ZAHAR CENTRE DE PATHOLOGIE Ibn Khaldoun Lieutenant BERGER 0522 20 23 02	09/12/19	Q1363 / P 810	24.00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

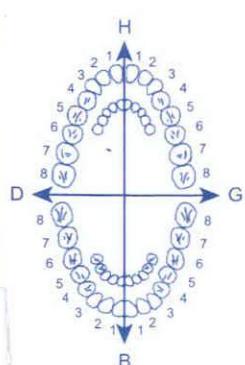
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste

Diplômé de l'Académie de Lyon

Ex. enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste

Ex. enseignante à la Faculté

de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

194621249

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE

De la part du Docteur : *Quedige*

Nom et prénom : *M.F. Remoudi Amna* Age : *1963*

Date du prélèvement : Réf. antérieure :

Siège et nature du prélèvement :

Renseignements cliniques : *ASRM de Sei dans la feuille*

*Nodule de 8mm au niveau quadrant
Supéro externe du sein dt*

Cytologie : *→ extemporanee* *Prél. intime*
→ pièce orientée = 2ème Eng Supérieur

- Frottis : Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles :

- Autres : Ponction Liquide

- Traitements éventuels :

Date : *03/12/2013*

Signature : *[Signature]*

Dr. Soumaya ZAMIATI
CENTRE DE PATHOLOGIE
IBN ENNAFIS
41 RUE Lieutenant BERGE
Mers Sultan 20130 CASABLANCA
Tél (LG) : 05 22 20 23 02 - Fax : 05 22 20 22 83

Dr. Faithia CHADIRGA
Gynécologue - Obstétricienne
Piste des Sables Casablanca
Ajin Check Lot N° 138 - 2ème Etage
Casablanca - Tel. : 05 96 43 54

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste

Diplômé de l'Académie de Lyon

Ex. enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste

Ex. enseignante à la Faculté

de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

194 AR 1249

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE

De la part du Docteur : Dr Abderrazek

Nom et prénom : No El Doudi Amina Age :

Date du prélèvement : Réf. antérieure :

Siège et nature du prélèvement :

Renseignements cliniques :

Dr. SOUMAYA
CENTRE DE PATHOLOGIE
Ibn Ennafis
M. Rue Lieutenant BERGE
Tél (LG) : 05 22 20 23 02

Polygone Intracutané

→ Lipogranulome

Cytologie :

- Frottis : Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles :

- Autres : Ponction Liquide

- Traitements éventuels :

Date : Dr. M. M. M.

Signature : —

Dr. Farida QUADIRGA
Gynécologue Obstétricienne
Prise Tandem Quartier le 1er étage
Ain Chock Lot N° 55, 20ème Etage
Casablanca - Tél. : 05 22 20 22 83
05 22 20 22 83
05 22 20 22 83

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste

Diplômé de l'Académie de Lyon

Ex. enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste

Ex. enseignante à la Faculté

de Médecine de Casablanca

**مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS**

Casablanca le 23/12/2019

FACTURE N°:2019/4005

Patient(e) : Mme Amina EL MESSOUDI

Code patient : 194/1186

Référence : 194AR1249

Reçu le : 09/12/2019

Cotation : P1363+P818

Montant : 2400,00DHS

Facture arrêtée à la somme de **DEUX MILLE QUATRE CENTS DIRHMAS.**

Pr. S. ZAMIATI

ICE : 001808242000088

INPI : 091024752

TITRE du Laboratoire : 093002954



مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : **09/12/2019**Notre réf : **194AR1249**Edité le : **20/12/2019**Prescripteur : **Dr. OUADIRGA**Patient(e) : **Mme Amina EL MESSOUDI**Organe : **Sein**

(Cancer du sein dans la famille. Nodule de 8 mm au niveau du quadrant supéro-externe du sein droit)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Il est adressé séparément et répertorié,

Une pièce d'exérèse mammaire orientée par des fils, fil court interne et deux fils longs supérieurs. Elle pèse 89 g et mesure 15 x 8 x 2 cm. Après discussion avec la chirurgienne, l'examen extemporané n'est pas réalisé vu que la taille de la lésion était radiologiquement inférieure à 1 cm. Après quelques heures de fixation, une coupe sériée et rapprochée est réalisée, elle montre sur le côté externe une lésion stellaire blanc jaunâtre avec un aspect granité mesurant 0,8 x 0,8 x 0,5 cm et restant à 1,1 cm de la limite de résection externe, à 1,3 cm de la limite inférieure, à 1 cm de la limite de résection supérieure, à 1,5 cm de la limite de résection profonde et à ras de la limite superficielle. Plus en dedans et plus vers la limite supérieure, à 2 cm de la limite de résection externe, à 2,5 cm de la limite supérieure, à 1,5 cm de la limite de résection superficielle, à 2,7 cm de la limite de résection inférieure et à ras de la limite profonde, il est vu une lésion rétractée mesurant 0,3 cm de diamètre. Sur la bord interne, il est vu un foyer nodulaire, blanchâtre et ferme de 0,8 x 0,5 cm, à ras des limites de résection interne et inférieure. Entre ces lésions, la lésion nodulaire sur le bord interne et les lésions stellaire et rétractée sur le bord externe, le sein est d'allure mastosique, avec des foyers discrètement plus fermes, l'un de 2 x 1 x 0,4 cm supéro-interne et un autre, plus interne, mesurant 1 x 0,5 cm. Ces différents lésions et foyers sont inclus.

L'examen histologique montre un parenchyme mammaire siège d'une mastopathie scléro-kystique avec sur certains foyers fermes sus décrits, un adénofibrome intra-canaliculaire et une hyperplasie canalaire. Cette dernière est surtout retrouvée sur le foyer nodulaire à proximité de la limite de résection interne. A ce niveau, il est vu dans certains lobules une hyperplasie canalaire sans atypies comblant la lumière des canaux, elle est, sur un autre, de type floride, solide et cribiforme, papillaire en un endroit, les noyaux se chevauchent, et sont pris dans un courant, le revêtement des papilles est le siège d'une métaplasie cylindrique sans atypies, les ponts deviennent discrètement rigides.

Suite sur le verso

Mme Amina EL MESSOUDI, réf 194AR1249

Sur la lésion stellaire et sur la lésion rétractée, qui sont non contigües et siègent, toutes les deux, à proximité de la limite de résection externe, il est vu une prolifération carcinomateuse infiltrante avec une composante *in situ* d'aspect lobulaire. La composante infiltrante est faite de files indiennes, de fines travées et de quelques petits amas, les cellules sont peu atypiques avec un compte mitotique faible. Il n'est pas vu d'embole vasculaire péri-tumorale. Sur la lésion rétractée, l'agencement est surtout en files indiennes et semblent infiltrées des lobules dont l'architecture est conservée.

Une étude immunohistochimique avec des témoins internes validés, est réalisée sur le foyer nodulaire en utilisant la Cytokeratine 5/6 et la Cytokeratine 14 et sur la lésion rétractée en utilisant l'E Cadhérine, la lésion stellaire est préservée pour la réalisation des statuts, hormonal et Her2. Cette étude confirme l'absence d'atypies sur l'hyperplasie canalaire sur la lésion nodulaire. L'E Cadhérine est faiblement exprimée par les cellules agencées en files indiennes alors que l'expression est intense sur le contrôle interne.

Polype intra-cavitaire trois fragments polypoïdes blanc-rosâtres, mesurant 0,8 x 0,5 cm ; 1 x 0,5 cm et 2,2 x 1,4 x 0,5 cm.

L'examen histologique montre que ces fragments proviennent d'un polype tapissé par une muqueuse isthmique et endométriale, avec des glandes kystiques et un revêtement indemne d'atypies.

CONCLUSION :

Carcinome mammaire de type mixte, lobulaire et sans spécificités, avec les deux composantes infiltrante et *in situ* de type lobulaire. Ce carcinome est retrouvé sur deux foyers proches mais non contigus, tous deux situés sur le côté externe de la pièce, mesurant 0,3 cm et 0,8 cm de grand axe, de grade I de Nottingham (SBR modifié).

La limite de résection superficielle est à ras pour le foyer de 0,8 cm.

La limite de résection profonde est à ras pour le foyer de 0,3 cm.

Mastopathie scléro-kystique avec hyperplasie canalaire floride sans atypies, à proximité de la limite de résection interne.

L'évaluation de l'indice de prolifération et des statuts, hormonal et Her2, sera réalisée à la demande.

Polype endométriale de type glandulo-kystique.

Pr. S. ZAMIATI

Mme Amina EL MESSOUDI, réf 194AR1249

Dr. Soumaya ZAMIATI
CENTRE DE PATHOLOGIE
1^{er} étage, 1^{er} arrondissement
11 Rue Lieutenant SERGE
75011 PARIS 5522 20 23 02